



Agnès Bollet devient Réprésentante légale du Codep. Nicole Monneret est honorée pour son rôle dans l'organisation des randonnées mensuelles du Codep.

Collégiale après une année de co-optation. Enfin, nous en profitons également pour remercier Sylvie Tarajat qui a souhaité quitter ses fonctions dans la Collégiale.

L'Assemblée s'est terminée sur un buffet dînatoire bien apprécié de tous.

RETOUR SUR L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CODEP

Vous étiez une cinquantaine à vous rendre disponibles pour assister à notre Assemblée Générale du samedi 22 novembre dernier et nous vous en remercions chaleureusement.

Cette Assemblée est l'occasion pour nous chaque année de vous rappeler les missions de notre Codep et de faire un état des lieux pratique et financier des actions menées sur la saison passée ainsi que de vous présenter les projets à venir.

Nous avons pu également accueillir Claire Broué, Conseillère Technique Régionale, qui en a profité pour faire un point sur la politique fédérale concernant l'actualisation du Sport Santé et notamment présenter le Pack Sport Santé et l'*appli FFEPGV* associée.

Par ailleurs, bien que n'ayant pas suscité beaucoup d'engouement sur notre appel à bénévoles, l'Assemblée a entériné la candidature d'Agnès Bollet en tant que Réprésentante légale de notre Codep et a accueilli favorablement celle de Graziella Reverand, animatrice sportive, pour intégrer notre Collégiale en co-optation. Sylvie Trabbia, elle, intègre officiellement la

Collégiale après une année de co-optation. Enfin, nous en profitons également pour remercier Sylvie Tarajat qui a souhaité quitter ses fonctions dans la Collégiale.

L'Assemblée s'est terminée sur un buffet dînatoire bien apprécié de tous.

VOTE DES CLUBS POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COREG AURA

L'Assemblée Générale du Comité Régional Auvergne Rhône-Alpes se déroulera **du 14 et 16 janvier 2026 en ligne**.

Votre club a maintenant voix au chapitre !

Tous les clubs affiliés EPGV en AURA sont appelés à voter lors de cette Assemblée et représenteront 50% des voix.

Sur quoi vous allez voter ?

- Le rapport moral et financier 2025,
- le budget prévisionnel 2026,
- le projet territorial régional,
- l'élection du Collège 2 du Comité directeur et le médecin régional,
- les résolutions et motions proposées.

Le Président de club (ou son représentant désigné licencié EPGV) votera en ligne via un logiciel de vote sécurisé

Chaque licencié peut candidater depuis le 31/10/2025 aux places vacantes pour le Codep 73 et pour le poste de médecin régional.

Bon à savoir : un webinaire de préparation aura lieu le 13 janvier (accessible en replay par la suite).



TÉLÉTHON 2025

Le Téléthon se déroulera les 5 & 6 décembre prochains. Chaque club qui organise un événement dans ce cadre peut le signaler sur [le site fédéral](#). Par ailleurs, vous pouvez également participer et partager à vos licenciés [la collecte de dons en ligne](#) dédiée à cette cause.

En 2024, ce sont 102 098€ qui ont été collectés par la FFEPGV pour [l'AFM-Téléthon](#).



APA MAURIENNE

Un nouveau cours d'Activité Physique Adaptée sera mis en place à compter du mois de janvier sur St-Rémy de Maurienne.

Ces séances s'adresseront autant aux adhérents de France Parkinson du secteur qu'aux personnes nécessitant de revenir à une activité physique dans le cadre de dispositifs comme Bouger sur Prescription ou Sport sur Ordonnance. Elles auront lieu tous les mardis et ne coûteront que le prix de la licence FFEPGV.

Clubs de ce secteur, n'hésitez pas à partager cette information autour de vous (affiche téléchargeable en cliquant sur l'image).

PARTAGEZ...

les deux prochaines randonnées de notre Codep à vos licenciés en leur transmettant les liens des formulaires d'inscription ci-dessous :

- [Le 6 décembre : de La Féclaz à la Croix du Nivolet](#)
- [Le 13 décembre : Châlets de Geffriant depuis St-Marcel](#)

FÉLICITATIONS



au club **GV Fit' Le Bugeon** qui vient d'obtenir le **Label Qualité Club Sport Santé** pour la période 2025-2029.

Comme expliqué dans le [Carnet de route du dirigeant](#), votre club peut demander à être labellisé auprès de la FFEPGV, en transmettant [le dossier de demande](#) au Codep pour une validation préalable.

Pour se voir attribuer ce label, il suffit de remplir 10 critères obligatoires, ainsi que des critères « Valeur ajoutée » et/ou « Sport Santé ».

Le label permet à votre club de bénéficier d'une reconnaissance auprès de vos instances locales, notamment pour l'obtention de subventions.

N'hésitez pas à en faire la demande !

FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Le bureau du Codep sera fermé du 25 décembre 2025 au 4 janvier 2026, en raison des fêtes de fin d'année.

Pensez à valider vos paniers avant cette période, afin que vos licenciés puissent bénéficier de leur reçu fiscal pour leur déclaration d'impôts sur l'année 2025.

**Maison des Sports
Parc de Buisson Rond
90 rue Henri Oreiller
73000 CHAMBERY
Tél. 04 79 60 09 83
savoie@comite-epgv.fr**

epgv73.fr

f @epgv73 **o @epgv73**